Toulouse le 25 juin 2014

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

S/C de Madame l'inspectrice
de l'Education Nationale ASH1

S/C de Monsieur l'inspecteur
de l'Education Nationale ASH2

Nous souhaitons attirer votre attention sur le problème des affectations d'élèves en CLIS pour la rentrée prochaine.

En effet nous avons connaissance de dépassements, dans certaines CLIS du département, de l'effectif réglementaire fixé par la circulaire n° 2009-087 du 17-7-2009 à savoir 12 élèves inscrits maximum.

Pour le SNUipp-FSU il est inacceptable d'accroître encore les difficultés dès la rentrée dans ces classes d'inclusion et ce d'autant plus que cela se ferait en ne respectant pas le cadre réglementaire.

Le département de la Haute Garonne ne doit pas déroger à la circulaire n°2009-087 du 17/07/2009, qui fixe à 12 élèves l'effectif maximal des classes pour l'inclusion scolaire.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre profond attachement à un service publique de qualité.

M. Patrice Soulié

Jean Philippe Gadier